

**ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE
PROSPER CONSTANT CHAUVIN
CUSSEY SUR L'OGNON**

**2022/2023 CONSEIL D'ÉCOLE N° 1
Jeudi 17 novembre 2022**

Personnes présentes :

Les parents élus : Mme Vuillemin, Mr Peixoto, Mme Chappuy, Mme Schreiner, Mme Gillet, M. Gillet, M. Vuittenez

Les enseignants et professeurs stagiaires : Mr Boisson, Mme Hadjeras, Mme Bole Richard, Mme Valade, Mme Flammarion, Mr Potier, Mme Paleizy

Les élus : Mme Bettinelli, M. Ménéstrier

Excusées : Mme Streit, Mme Billot, Mme Marquiset-Prenza

Secrétaire de séance : Mme Flammarion

Ordre du jour de la séance

- Visite des locaux (maternelle et élémentaire)
- Rôle et fonctionnement du Conseil d'Ecole.
- L'école (organisation des classes, personnels enseignants et ATSEM, effectifs et prévisions).
- Le règlement intérieur de l'école.
- La sécurité (incendie et PPMS).
- Les crédits municipaux.
- La coopérative scolaire.
- Les projets pour l'année scolaire.
- Les demandes de travaux et les interventions à prévoir.
- Divers.

ÉLECTIONS, RÔLE ET FONCTIONNEMENT

- Résultats des élections :

100 votants (90 exprimés) sur 168 inscrits (taux de participation 59,52%)

La liste des 10 parents est élue.

Les titulaires sont :

Mme VUILLEMIN Delphine (PS MS)
Mme GILLET Marie (GS)
Mme CHAPPUY Aurane (CP CE1)
M. VUITTENEZ Romuald (CE2 CM1)
Mme STREIT Sylvaine (CM1 CM2)

Les suppléants sont :

M. PEIXOTO Paul (PS MS)
Mme PESCHARD Mélodie (GS)
Mme SCHREINER Aurélie (CP CE1)
M. GILLET Thibaut (CE2 CM1)
Mme BILLOT Clothilde (CM1 CM2)

- Une affichette permettant d'identifier les parents élus sera placée en maternelle et à l'élémentaire.
- Un document visant à rappeler les rôles et le fonctionnement du conseil d'école est lu pendant la séance.
- Le vote à main levée est retenu comme modalité de vote lors des conseils d'école.

L'ÉCOLE (organisation des classes, personnels, effectifs et prévisions)

- Les effectifs, les enseignants et la répartition des élèves :

ANNEE 2022 - 2023

CLASSES			
PS-MS Mme Bôle-Richard	PS 12 / 12	MS 15 / 15	27
GS Mme Paleizy		GS 20 / 20	20
Total des locaux de la maternelle			47
CP-CE1 Mme Flammarion	CP 12 / 12	CE1 10 / 10	22
CE2-CM1 Mme Marquiset	CE2 19 / 19	CM1 6 / 13	25
CM1-CM2 Mme Hadjeras / M. Potier	CM1 7 / 13	CM2 16 / 16	23
Total des locaux de l'élémentaire			70
EFFECTIF TOTAL ECOLE			117

- Les autres personnels :

- Mme Agnès MOULIN : ATSEM (remplacée par Mme Fatima ABIDAT)
 - Poste non pourvu : ATSEM à mi-temps
- Ce poste manque au bon fonctionnement de l'école, la recherche est en cours.

- Mme Christine MOUGIN : AESH
- Mme Lucie HERVIEUX : AESH
- Mme Fanny POTIER : Service Civique

- Prévision des effectifs pour la rentrée 2023 au 17/11/2022

Prévision des effectifs pour la rentrée 2023
au 17/11/2022

PS	9
MS	12
GS	15
CP	20
CE1	12
CE2	10
CM1	19
CM2	13
TOTAL	110

Les inscriptions se feront en mars. Le seuil de fermeture est fixé à 108 élèves.

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Avant de soumettre le règlement au vote, une modification concernant l'article 3 est proposée : il s'agit de préciser que les vacances prises hors périodes officielles ne constituent pas un motif légitime d'absence. Une information est envoyée à la DSDEN au-delà de 3 demi-journées non justifiées dans le mois pour un élève.

Article 3 / ABSENCES

Au début de chaque demi-journée, l'enseignant procède à l'appel des élèves et renseigne un registre d'appel sur lequel il inscrit les élèves absents.

A/ En cas d'absence d'un élève, les parents doivent impérativement téléphoner ou transmettre un message pour informer les enseignants dès l'heure d'entrée en classe.

B/ Toutes les absences devront être justifiées par écrit (dans le cahier de liaison ou par mail) auprès des enseignants dès le retour en classe.

Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent. **Les vacances hors des périodes officielles ne sont pas un motif légitime.**

C/ A partir de 3 demi-journées d'absence non légitimes par mois d'un élève, le directeur est tenu de faire un signalement aux services de la DSDEN.

D/ Nul élève n'est autorisé à quitter l'école pendant les heures de classe sans demande écrite des parents et sans accompagnement. Il sera lors noté absent dans le registre d'appel.

E/ En cas d'absence d'un enseignant non remplacé, les enfants ne pouvant être pris en charge par les parents seront accueillis dans une autre classe.

La modification est adoptée à l'unanimité. Le règlement intérieur sera transmis aux familles avec la charte de la Laïcité.

LA SÉCURITÉ

- **Accidents** : Pas de déclaration d'accident depuis le début de l'année.

- **La sécurité incendie**

Le 1^e exercice d'évacuation a été réalisé fin septembre avec succès.

Un 2^e exercice sera mis en place, les enseignants et les enfants ne seront, cette fois, pas prévenus.

- **Santé et sécurité au travail** : L'affichage et les documents réglementaires sont en place. Les parents peuvent signaler un problème via un document affiché à la maternelle ou le demandé au directeur.

- **VIGIPIRATE**

L'accueil est filtré à l'entrée de l'école. L'équipe est en attente de la pose d'un visiophone et d'un système d'ouverture à distance pour l'élémentaire : la commande est en cours et l'installation devrait être effective pour janvier.

Les poubelles sont toujours mal placées, les employés communaux doivent intervenir prochainement.

L'accès au parvis de la maternelle n'est toujours pas bloqué, cette question est en attente car un projet de réfection du parvis est en cours.

- **Les PPMS : risques majeurs et intrusion/attentat**

Ils détaillent la liste des procédures à mettre en place en cas de risques météorologiques, nucléaires ou de transport de matières dangereuses et en cas d'intrusion/attentat. Une fois l'alerte donnée, un confinement et/ou une évacuation sont mis en place en attendant la fin de l'alerte. Les zones de confinement sont définies bâtiment par bâtiment ainsi que des itinéraires d'évacuation. Des malles de première

LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Bilan de l'année 2021/2022 :

Compte rendu financier 2021/2022

Mandataire : Sylvain POTIER. Monnaie affichée : Euro (€). Le Compte-Rendu Financier est rempli, et le cahier de comptabilité est clos.

Compte de fonctionnement général du 1.09.2021 au 31.08.2022					
CHARGES			PRODUITS		
6070 0008	Achats d'objets à revendre	323,07	7070 0008	Ventes d'objets	1 918,00
6168 1008	Assurances	30,50	7080 0008	Activités éducatives	949,50
6181 0008	Activités éducatives	7 803,52	7410 0008	Subventions des collectivités locales (3)	5 010,00
6270 0008	Frais bancaires	9,00	7551 0008	Contributions participatives	0,00
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 25	252,00	7551 1008	Subventions d'associations	449,43
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	13,13	7562 0008	Participations des familles	2 107,00
6800 0008	Biens durables	691,41	7700 0008	Recettes exceptionnelles	58,00
Total des charges (A) :		9 122,63	Total des produits (B) :		10 491,93
Résultat de l'année 2021 - 2022 (B-A) (+/-) : 1 369,30					
Bilan simplifié au 31 Août 2022					
ACTIF			PASSIF		
<small>Soldes des comptes au 31/08/2022</small>					
512	Banque(1)	2 612,83	110	Report à nouveau au 1.09.2021 :	1 243,53
514	Banque Postale, ex-CCP (1)	0,00	<small>Egal à l'actif - passif au 31.08.2021</small>		
530	Caisse en espèces (2)	0,00	Résultat de l'année 2022 :		
5..	Autre compte	0,00	1 369,30		
478.1 Erreur débitrice :		0,00	478.2 Erreur créditrice :		0,00
Total de l'actif :		2 612,83	Total du passif :		2 612,83
La différence entre l'actif et le passif est : 0,00 Le bilan simplifié est équilibré.					

(3) Détails et justifications des subventions enregistrées en compte 7410 :

Les subventions de l'Etat, des collectivités locales ou territoriales, doivent être enregistrées et justifiées par des copies d'extraits de compte bancaire ou des notifications d'attribution.

Origine des subventions	Montants	Dates de versement	Destination des subventions	Reliquats non dépensés au 31 Août 2022
Conseil départemental du Doubs	3 510,00	20/10/2021	Subvention "Sur la piste des ENS" mai/juin 2021	0,00
DSDEN du Doubs	1 500,00	14/07/2022	Subvention "Plan bibliothèque"	1 500,00
	0,00			0,00
	0,00			0,00
	0,00			0,00
	0,00			0,00
	0,00			0,00
total :	5 010,00			0,00

Le total des montants correspond au compte 7410.

Les différentes subventions de cette année sont les suivantes :

-Une subvention de la DSDEN a été accordée pour l'achat de livres pour équiper les bibliothèques des classes, la commande est en cours. Les enseignantes de maternelle et de CP/CE1 ont également réservé des 'Bookinous' : une version audio de livres est enregistrée et les enfants peuvent ensuite l'écouter.

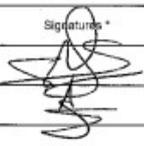
-Une subvention du conseil général a été attribuée pour les sorties ski de l'année 2021 et 2022.

Le rectorat doit également verser une subvention pour le projet Danse et chant à l'école.

Les comptes ont été vérifiés et validés par Mme STREIT et Mme SCHOUVEY.

Commission de contrôle des comptes de la Coopérative Scolaire	
Date de la réunion : 07/10/2022	Lieu : CUSSEY SUR L'OGNON
Contrôle des comptes de la Coopérative Scolaire.	
La commission donne quitus de la gestion de la coopérative au mandataire suivant : M. Sylvain POTIER	
Observations éventuelles de la commission : RAS.	 Ecole Publique 26870 CUSSEY SUR L'OGNON

Vérificateurs aux comptes : au moins 2 personnes extérieures à la compta., dont au moins 1 parent d'élèves (qui donnent leur quitus).

Nom	Prénom	Qualité : enseignant non mandataire, parent, autre	Signatures *
STREIT	SILVAIN	PARENT	
SCHOLNEY	ALEXANDRA	PARENT	

Mandataire 2021 - 2022 :	
M. Sylvain POTIER	Signature 

* Attention ! Les signatures valident tous les comptes et tableaux saisis ou remplis dans Retkoop.
N'oubliez pas les documents à joindre obligatoirement.

Etat de la coopérative scolaire au 17/11/2022 : 2827,81 €

Les projets pour financer la coopérative cette année :

- Vente de calendriers en décembre
- Vente de photos de classe

56 familles ont adhéré cette année à la coopérative sur les 85 familles de l'école.

LES PROJETS POUR L'ANNÉE

Dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté :

- Conseil des délégués au niveau de l'école
- Projet de reprise des jeux de société et des jeux de cours
- Les classes flexibles à l'élémentaire se mettent progressivement en place
- Entrée dans le programme PHARE (prévention du harcèlement)

Dans le cadre de l'éducation au développement durable :

- Labellisation E3D (comité de pilotage, actions à prévoir...)
- Collaboration avec les jardins de Vauvenise à définir car une coopération avec les parents est nécessaire pour pouvoir mener le projet.

Dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle :

- Sorties spectacles « Les 2 scènes » : 3 spectacles étaient prévus pour les élèves de l'élémentaire en novembre et décembre mais le transport étant très cher (300€ pour un aller-retour à Besançon pour deux classes), le premier spectacle est annulé. Les classes de CP/CE1 et CM1/CM2 assisteront donc chacune à un spectacle différent et les CE2/CM1 se rendront également à ces deux représentations.
- Chants et danse de Noël le **9 décembre**: les horaires de passage sont fixés à 18h15 pour la maternelle et 18h45 pour l'élémentaire.

- Projet « Chant et danse à l'école » avec la Compagnie Kinétochore : 12h de travail avec les artistes sont prévues pour chaque classe. Le spectacle aura lieu le **vendredi 26 mai**.

Le financement est assuré par Bouts d'ficelle pour deux classes et par la DSDEN pour deux autres classes, il reste donc une classe à financer.

Dans le cadre de l'éducation sportive :

- Cross réalisé au mois d'octobre
- Découverte du Karaté pour les classes de l'élémentaire (3 séances par classe)
- Sorties ski de fond pour les élèves de CE2/CM1 et CM1/CM2
- Sortie vélo en fin d'année pour les élèves de CE2/CM1 et CM1/CM2, à définir

-La natation est impossible pour cette année car il n'y a plus de créneau. En avril prochain, les créneaux seront donc réservés pour 2023/2024 : une classe en « Aisance aquatique » (maternelle ou CP) et une classe en « Savoir-nager » (CE ou CM).

LES DEMANDES DE TRAVAUX ET D'INTERVENTION

Travaux

Aménagement école

- Espaces verts en maternelle (potager, pelouse, lieu pour 'patouiller'...).
- Stockage des poubelles dans un local adapté en maternelle.

Maternelle :

- Néons
- Rafraîchissement du bardage Bois de la maternelle (notamment du cabanon)

Elémentaire

- Installation de porte-manteaux supplémentaires dans le couloir du bâtiment principal
- Rafraîchissement des peintures et des boiseries de la classe CM

Rangement

Depuis la cession du préfabriqué au périscolaire, l'équipe enseignante ne dispose plus d'aucun espace de stockage. Un gros tri a été effectué en juin et septembre, mais il reste du matériel (livres scolaires inutilisés ou obsolètes, ancien matériel informatique) qui ne trouve pas de place. La mairie prendra la décision de jeter/recycler ce matériel.

L'équipe enseignante remercie les élus pour les travaux effectués dans la classe de CP/CE1 et la rénovation du couloir de l'élémentaire.

DIVERS

Evaluation des élèves :

- Carnet de réussite en maternelle sur tablette avec l'application « Je Valide »
- LSU (Livret scolaire unique) à l'élémentaire avec 2 semestres.

Périscolaire :

- Une réunion est souhaitée concernant la gestion des problèmes avec le périscolaire (remplacement du matériel abîmé, non respect des espaces réservés)

La date du prochain conseil d'école est fixée au **jeudi 09 mars 2022**.

La séance se termine à 20h30.